

## Question :

Est-ce que les deux prosternations de la distraction effectuées avant le salut final nécessitent la récitation du Tachahhoud (une récitation suivie de la prière sur le Prophète, en position assise faite à la fin de la prière et avant de la clôturer) ou non?

Idem pour les deux prosternations accomplies après les salutations finales.

## Réponse :

Il n'est pas légitime de réciter de nouveau le Tachahhoud après les deux prosternations de l'oubli, si elles sont effectuées avant le salut final, sans aucun doute. Quant aux prosternations qui sont effectuées après le salut final, il y a une divergence entre les savants à ce sujet mais l'avis le plus prépondérant c'est que cela n'est pas légitime, parce que cela n'est pas évoqué dans les hadiths authentiques.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Vice-président du Comité	Président
`Abd-Allah ibn Qa`oud	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

